



## Conseil Communautaire du 20 janvier 2015

### Salle des Fêtes – Montigny-le-Chartif

#### Compte rendu

L'an deux mil quinze, le 20 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Montigny-le-Chartif - Salle des Fêtes - sous la présidence de Monsieur François MALZERT.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur FAUQUET, Maire de Montigny-le-Chartif, de son accueil, les Conseillers Communautaires de leur présence, et fait part des absences, et des pouvoirs donnés.

Monsieur le Président sollicite l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 24 novembre 2014 :

Madame PISTRE souhaite deux modifications à la rédaction des informations dont elle a fait part lors du tour de table de la séance précitée :

- 1) Madame PISTRE **déplore** (remplace informe) l'accord du PNR du Perche à un projet d'extension .... ;
- 2) Fait part de son soutien à un agriculteur .....pour avoir **coupé** (remplace arraché) 70 m mètres de haies en Eure-et-Loir.

Le Conseil Communautaire, sans autre observation, approuve la rédaction du compte rendu du 24 novembre 2014.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée d'additifs à l'ordre du jour.

- Enfants scolarisés hors établissements scolaires de la Communauté de Communes : remboursement des frais de fonctionnement aux communes d'accueil.
- Demande de subvention à la BDEL dans le cadre d'acquisitions de livres
- Investissements modifiés (inscrits dans le D.O.B.).

Approbation du Conseil Communautaire.

#### Ordre du jour

#### **I – FINANCES**

##### **Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.)**

Monsieur MASSON, Vice-président en charge des finances, rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget de la Communauté de Communes.

Ce débat, qui se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire, permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget et d'être informée de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Monsieur MASSON souligne que les orientations budgétaires présentées ont été synthétisées après les réunions de la Commission des Finances et de la Commission des travaux, et commente les tableaux financiers qui précisent les grandes tendances et les priorités qui caractérisent le budget 2015 (la séance consacrée au vote du budget de la Communauté de Communes, apportera une information détaillée sur les évolutions des prévisions).

##### Présentation des prévisions des dépenses et recettes d'investissement pour l'exercice 2015

###### a) Dépenses

- 1 - Ecole maternelle Chat Perché, sise à Brou : réhabilitation et mise aux normes des locaux dédiés à la restauration scolaire ; réaménagement du bloc « sanitaires » (cour).

2 - Ecole élémentaire Jules Verne, sise à Brou : restauration et rénovation des couloirs ; remplacement d'un mur en « pavés de verre » ; aménagement d'un local existant (garage) en sanitaires.

Ecole maternelle d'Yèvres : création de sanitaires en extension de la salle de repos existante ; création d'un local « ménage ».

3 - Ecole élémentaire de Luigny : réfection du mur de clôture ; remplacement du portail ; peinture sol.

4 - Ecole primaire d'Unverre : acquisition d'une échelle à « crinoline » (entretien).

5 - Bibliothèque Intercommunale de Brou : remplacement de menuiseries extérieures : deux fenêtres et une porte.

6 - Siège de la Communauté de Communes : réfection plafond cuisine ; Rénovation des portes du bureau du coordonnateur.

7 - Accueil de loisirs « Brou-Enfants » : fin des travaux d'extension et réhabilitation ; équipement en mobilier et matériel ; équipement extérieur.

8 - Acquisition de matériel informatique ; acquisition de matériel et mobilier.

Les travaux retenus seront réalisés en fonction de l'urgence de l'opération et du montant des subventions accordées par le Département (FDAIC, CDDI, ...), la Région (Contrat Régional de Pays), l'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, ...), la Caisse d'Allocations Familiales, et tout autre organisme pouvant aider au financement des projets de la Communauté de Communes.

#### b) Recettes

Reliquat des subventions 2014 et subventions sollicitées pour l'exercice 2015

Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA)

Emprunt (selon les montants des investissements 2015).

#### Présentation des prévisions des dépenses et recettes de fonctionnement pour l'exercice 2015

##### a) Dépenses

Poursuite du recadrage des dépenses (charges générales ; charges du personnel ; charges de gestion courante).

##### b) Recettes

Sont attendus : les produits des services et de la fiscalité locale ; les dotations et participation de l'Etat (inférieures à celles de l'année 2014).

Après débat, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires 2015 telles que présentées.

#### **Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président informe l'Assemblée du déroulement de la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2014.

#### Deux points à l'ordre du jour

Prestation de restauration collective pour les accueils de loisirs d'Unverre et de La Bazoche-Gouet.

Assainissement non collectif : vidanges groupées

##### 1 - Restauration collective

Une candidature recevable (arrivée dans les délais impartis) : Charcuterie Bazochienne, sise à La Bazoche-Gouet.

Candidature étudiée par les membres présents de la Commission d'Appel d'Appel d'Offres, qui, après analyse technique et financière de l'offre, proposent de retenir celle-ci pour un montant unitaire de 4.25 € TTC.

##### 2 - Vidanges groupées

Deux candidatures recevables – arrivées dans les délais impartis :

Entreprise Assainissement – vidange – débouchage (A.V.D.)

Société des Vidanges Réunies (S.V.R.).

Après avoir étudié les offres techniques et financières, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir l'entreprise S.V.R. pour un montant négocié de 103.00 € HT pour 4 m3 (+ 20 € HT par m3 supplémentaire).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, approuve les propositions de la Commission d'Appel d'Offres. A savoir.

Restauration collective : Charcuterie Bazochienne ; montant unitaire : 4.25 TTC

Vidanges collectives : entreprise S.V.R. pour un montant négocié de 103.00 € HT pour 4 m3 + 20 € HT par m3 supplémentaire.

**Mission facultative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Adhésion de principe à la prestation « réalisation des dossiers de liquidation et pré-liquidation CNRACL par le Centre de Gestion ».**

La CNRACL a décidé de dématérialiser tous les dossiers de demande de retraite. Cette dématérialisation est entrée en vigueur pour tous les départements à la retraite à compter du 2 mars 2009.

Se fait également de manière dématérialisée, la saisie des informations nécessaires à l'exercice du droit à l'information des actifs sur leur retraite, notamment par la réalisation des estimations indicatives globales (EIG) qui permettent à l'agent, à partir des données saisies par l'employeur, d'avoir une vue globale de sa carrière et d'avoir une estimation de sa retraite à 60 ans (éléments envoyés par la CNRACL à l'agent, après que les données aient été saisies).

Le Centre de Gestion qui peut assurer toutes tâches en matière de retraite pour le compte des collectivités et des établissements affiliés, a mis en place une prestation qui consiste à saisir les dossiers de pré-liquidation (EIG) et/ou les dossiers de liquidation des pensions, de façon dématérialisée, sur la plate-forme e-services de la CNRACL, en lieu et place de la collectivité ou de l'établissement public.

Considérant les modalités de saisies de données sur la plate-forme e-services de la CNRACL qui requièrent, outre de la technicité et de la pratique pour une utilisation fiable de la plate-forme, une connaissance fine de la réglementation en matière de retraite pour les dossiers de liquidation de pension, il est proposé d'adhérer à la nouvelle prestation proposée par le Centre de gestion.

Cette adhésion de principe, formalisée par la signature d'une convention prévoyant les modalités pratiques d'intervention du Centre de Gestion d'Eure-Loir, permettra au coup par coup, en cas de besoins de recourir à ses services.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de principe de l'établissement public à la prestation facultative « réalisation des dossiers de liquidation et pré-liquidation CNRACL »..

**Gestion du personnel intercommunal. Mise à disposition.**

Deux adjoints techniques, personnels intercommunaux, sont mis à disposition, partielle et temporaire, de la commune de Brou depuis le 2 septembre 2013, dans le cadre du bon fonctionnement de la restauration scolaire de l'école maternelle « Chat Perché », sise à Brou.

Ces salariés exécutent les missions, prévues par convention, pour la commune de Brou, sous le contrôle des services de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Le Conseil Communautaire, sollicité pour donner son avis au renouvellement de la mise à disposition du dit personnel intercommunal, autorise Monsieur le Président à signer les conventions, arrêtés, et tout document nécessaire à cette opération.

**Affaires scolaires. Participation aux frais de fonctionnement pour des enfants scolarisés hors Communauté de Communes.**

Dans le cadre des dérogations scolaires autorisées, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la participation de la Communauté de Communes du Perche-Gouet aux frais de fonctionnement induits par la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire, dans des communes d'accueil situées hors de la Communauté de Communes.

**Bibliothèque Intercommunale, sise à Brou. Demande de subvention : aide à l'acquisition de livres.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à une demande de subvention auprès de la BDEL - dans le cadre de « l'aide à l'acquisition de livres » - présentée par Madame PISTRE, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme (contribution du Conseil général sollicitée : 1 600 € - exercice 2015 ; 1 000 € exercice 2016 et 600 € exercice 2017),

Et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.